

## CONVOCATION POUR LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un le dix février, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le dix-sept février deux mille vingt-et-un

### ORDRE DU JOUR :

- Attribution marché de maîtrise d'œuvre rénovation énergétique salle polyvalente
- Demandes subventions DETR et DSIL
- Désignation représentants CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) à l'Agglomération du Pays de Dreux
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – ALTUR Marie-Lise - COËNON Guy – LOISY Pauline – HERBEAUX Etienne - FAERBER Jean-Paul – HUGODOT Patricia – GATEAU Sophie – MECHELAERE Karine – DAIGREMONT Jérôme – RIVAS Delphine – TABANOU Victor – AMELINE Vanessa – QUENTIN Bérénice – SIMON Francis – MARTENS Yannick – FAYOL Jade – HEBERT Benoît

Absent ayant donné procuration : ROZIER Luc à QUENTIN Virginie

Madame QUENTIN Bérénice est désignée secrétaire de séance.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### **ATTRIBUTION MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION ENREGETIQUE SALLE POLYVALENTE**

Les membres du conseil municipal sont informés que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 Janvier 2021 afin d'effectuer l'ouverture des plis pour le marché en procédure adaptée concernant la maîtrise d'oeuvre de la renovation énergétique de la salle polyvalente.

Conformément au règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie à partir des critères suivants, pondérés par ordre décroissant :

- COÛT= note sur 20 pondérée à 40 %,
- PRESTATION (valeur technique appréciée sur la base des élément contenus dans le mémoire technique et des documents administratifs joints) = note sur 20 pondérée à 60 %.

Sept plis ont été réceptionnés.

Après analyse des dossiers, la commission s'est réunie une nouvelle fois le 2 Février 2021. Suite à l'examen de l'ensemble des documents de chacun des groupements de maîtrise d'oeuvre et suite à leur classement suivant les different critères pondérés à 100%, la commission a arrêté le tableau suivant :

### **Rénovation énergétique de la salle polyvalente d'ABONDANT**

Groupement Maitrise d'Oeuvre	Prestation		Prix		TOTAL	Classement	
	sur 20	sur 60%	sur 20	sur 40%	sur 100 %		
1	SCOP B-A-Bo	20,75	62,25	16,00	32,00	94,25	1
2	Tandem	20,00	60,00	16,00	32,00	92,00	3
3	ABCIS Architecture	15,00	45,00	18,00	36,00	81,00	7
4	Agnès Latour	14,50	43,50	20,00	40,00	83,50	6
5	Atelier Millarchitecture	18,50	55,50	18,00	36,00	91,50	4
6	Robaglia Architecte	18,50	55,50	19,00	38,00	93,50	2
7	Marchand Pitois Architecture	17,00	51,00	18,00	36,00	87,00	5

Sur proposition de la commission d'attribution, le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente à l'atelier d'architecture SCOP B-A-Bo.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR ET DSIL

### - SUR TOITURES DU GROUPE SCOLAIRE JEAN CHASSANNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de rénovation des toitures du groupe scolaire d'Abondant, pour un montant de 103.893,60 € HT, soit un total de 114.282,96 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) et de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<u>DEPENSES</u>	103.893,60 € H.T
Montant des subventions sollicitées : DETR 31.168 Euros et DSIL 31.168 Euros	
<u>FINANCEMENT</u>	
DETR (30%)	31.168,00 €
DSIL (30%)	31.168,00 €
Autofinancement	41.557,60 €
	<hr/>
	103.893,60 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : Avril à Juin 2021.

### - SUR MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS, DES COMMERCES ET DES BATIMENTS PUBLICS DU BOURG CENTRE EN GRANDE RUE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de mise en accessibilité des trottoirs, des commerces et des bâtiments publics du Bourg Centre en Grande Rue, pour un montant de 255.962,74 € HT, soit un total de 307.155,29 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) et de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

<u>DEPENSES</u>	255.962,74 € H.T
Montant des subventions sollicitées : DETR 51.192 Euros et DSIL 76.788 Euros	
<u>FINANCEMENT</u>	
DETR (20%)	51.192,00 €
DSIL (30%)	76.788,00 €
Autofinancement	127.982,74 €
	<hr/>
	255.962,74 €

L'échéancier prévisible de réalisation des équipements est le suivant : Juin à Décembre 2021.

## **DESIGNATION REPRESENTANTS CLECT (commission locale d'évaluation des chargés transférées) A L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX**

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts;

Vu l'article 32 du règlement intérieur du Conseil communautaire adopté lors de la séance du 25 janvier 2021;

Considérant la demande de la Communauté d'agglomération de désigner avant le 31 mars 2021 les représentants communaux au sein de la CLECT;

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées est constituée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux issus de leur Conseil municipal respectif;

En conséquence, il est proposé de désigner Mme QUENTIN Virginie en tant que membre titulaire de la CLECT et M. COËNON Guy en tant que membre suppléant de la CLECT afin d'y représenter la commune.

Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme QUENTIN Virginie en tant que membre titulaire de la CLECT et M. COËNON Guy en tant que membre suppléant de la CLECT afin d'y représenter la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Intervention de Virginie QUENTIN**

- Réception d'un courrier de l'ASPCA (la Coudrée): demande de subvention pour le pont du Roy, Avenue de Chartres, qui menace de s'effondrer. Devis joint d'un montant de 133 000 euros.

Vote pour accorder une subvention : 0 contre – 0 abstention – 19 pour

Mme le Maire va rencontrer le Président, M. Dautriche.

- Aménagement au niveau du carrefour rue des Buis, rue des Sapins, rue de la Briqueterie et rue de la République. Aucune visibilité au niveau du stop. Inversion à envisager. Le conseil municipal se rendra sur place.

- Quelques lampadaires sont défectueux. Proposition pour des réverbères moins onéreux : validation du conseil municipal. L'objectif à plus long terme est d'enfourer le réseau et de changer les réverbères mais cela doit se faire progressivement, vu les coûts.

- Mme le Maire a contacté le locataire du logement de la salle polyvalente afin d'échanger avec lui quant à la possibilité de ne pas réhabiliter le logement et lui a proposé de l'aider à trouver un autre logement.

- Le SIE-ELY en train de mettre en route un site internet (informations, comptes-rendus).

### **Intervention de Marie-Lise ALTUR**

- A assisté à une commission aménagement du territoire. Les locaux commerciaux vides, mêmes s'ils sont privés, sont à signaler à l'Agglo. Les locaux de la Grande Rue ont été signalés.

- Jeu à ressorts retiré à l'école maternelle (dangereux). Un autre jeu sera acheté quand le budget le permettra.

- Remercie les personnes ayant bénévolement remplacé le personnel en arrêt de travail. Pas d'accueil périscolaire à Abondant pendant les vacances.

- Voûte terminée par Hervé dans la chapelle de l'Eglise. 3 devis demandés à des artisans de la commune pour la peinture. Devis demandés pour l'éclairage.

### **Intervention d'Etienne HERBEAUX**

- M. Garcia vérifie les bornes à incendie de la commune, environ 45-50 bornes.

### **Intervention de Jean-Paul FAERBER**

- Investissement dans 3 pots rouges pour mettre au rond-point route de Bû et de Serville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures et vingt-deux minutes.

La secrétaire,

Les conseillers,

Le Maire,